

Biotope

22 boulevard Maréchal Foch
BP58 - 34140 Mèze
Tel : 04 67 18 67 77

À Mèze, le 2 février 2024



ABBAYE DE VALMAGNE

1139

Abbaye de Valmagne,
34560 Villeveyrac
Tél : 04 67 78 06 09

Madame
La Directrice de l'eau et de la Biodiversité
Célia de Lavergne

Objet : compte rendu de la réunion et visite du SCNRR site de l'abbaye de Valmagne du 17 janvier 2024

Madame,

Veillez trouver ci-joint le compte rendu de la réunion et visite du SNCRR site de Valmagne du 17 janvier 2024. Ce dernier présente les points évoqués par le Ministère, les membres du comité d'experts chargé du suivi de la demande d'agrément et les sujets importants rappelés par Biotope.

Appréciation générale de la 2ème version du dossier remis en décembre 2023 :

Le ministère constate :

- Un réel effort de clarification dans la dernière version de la demande d'agrément pour développer l'additionnalité des mesures vis-à-vis des programmes de la PAC et de NATURA2000, et expliquer la capacité du dispositif proposé à s'adapter pour intégrer les dynamiques naturelles et les effets du changement climatique.
- La cohérence du programme sur une unité écologique pertinente, alliant restauration et gestion, recréant des fonctions écologiques (notamment par la recréation d'un maillage de milieux interstitiels), restaurant des sols, valorisant des milieux humides, des boisements matures et des mosaïques des milieux ouverts des garrigues.
- Le bilan positif de la concertation et des échanges avec les membres du comité de suivi de l'agrément qui permet d'envisager une suite favorable à l'attribution de l'agrément.

Comme entendu avec le Ministère et les experts, les points suivants présentés sous forme de fiche viendront compléter et éclairer le dossier de demande d'agrément déposé, :

1. **La nécessité de constituer une ORE pour couvrir les actions de la société de projet sur une durée de 33 ou 34 ans** (soit quelques années après les 30 ans pour intégrer les phases de démarrage) : Les engagements pris dans l'ORE par les parties prenantes à savoir, le GFA, l'exploitant agricole et l'agriculteur en fermage, doivent et permettront de sécuriser les opérations de restauration et de gestion du programme de compensation. Le cahier des charges défini dans l'ORE sera repris dans les documents contractuels des intervenants sur le périmètre, notamment le contrat de fermage.
2. **La nécessité de protéger les structures arborescentes pour leur permettre d'arriver à maturité** : Biotope a entendu la demande des personnes présentes d'une durée d'ORE plus importante. Néanmoins, compte tenu des engagements déjà pris et des garanties offertes par le domaine, la famille d'Allaines



ne souhaite pas aller au-delà des 60 ans. Par ailleurs, nous souhaitons vous partager un autre retour d'expérience d'un dossier de demande de dérogation auquel Biotope participe en Nouvelle Aquitaine. Dans son avis, le CNPN demande une durée limitée de 60 ans à la maîtrise d'ouvrage de la DREAL Nouvelle Aquitaine. Il paraît difficilement concevable que des efforts supplémentaires nous soient demandés.

3. **Un éclaircissement sur le choix des zones témoins** et la possibilité de mettre à disposition les terrains pour des travaux que pourraient mener des scientifiques. Une fiche précisera les conditions de sécurisation des zones témoins. Il est proposé de définir 2 types de zones témoins dont leur nombre sera légèrement supérieur au besoin pour éviter tout biais méthodologique :
 - Des zones témoins de l'évolution selon une trajectoire la plus naturelle possible, c'est-à-dire sans intervention directe. Ces dernières seront retenues aux extrémités des transects des suivis déjà identifiés au sein du domaine de Valmagne et protégées par une délimitation visuelle.
 - Des zones témoins des pressions anthropiques que subissent les milieux naturels et agricoles au sein de la plaine de Villeveyrac. Une convention sera signée avec les propriétaires concernés.
4. **Une meilleure présentation du comité local de suivi du SNCRR avec notamment le détail des compétences des personnes et la possibilité d'intégrer une compétence en biostatistique.** Nous sommes tout à fait disposés à proposer un siège à un Biostatisticien. A ce jour, nous n'avons pas de noms à proposer. Biotope, en la personne d'Yves Lebras, possède des compétences reconnues en la matière.
5. **La prise en compte des futurs PNA sur les messicoles et les pollinisateurs sauvages en cours de rédaction et de la biodiversité du sol :** Dans le document révisé de décembre, Biotope met en avant les compétences de sa filiale SOLTIS Environnement et la volonté d'améliorer et de suivre l'état biologique des sols. Aussi, la création, le développement et la gestion de surfaces importantes de milieux interstitiels, écotones, linéaires diversifiés et ourlets forestiers font partie du programme de mesures du SNCRR avec pour but la création de states herbacées permanentes pour favoriser les plantes hôtes et les messicoles.
6. **La mise à disposition d'une partie de la base de données qui a servi à calculer les UC.**
7. **La requalification des mesures « boisements » en îlots de senescence.**

Les points essentiels pour réussir l'opération rappelés par Anne-Lise Melki de Biotope et Philippe d'Allaines de l'abbaye de Valmagne :

- Pouvoir vendre les unités de compensation sur les 240 ha dès l'obtention de l'agrément ;
- La gestion économique du SNCRR est tout aussi importante que sa gestion écologique. Il est attendu que l'agrément veille à respecter l'équilibre économique décrit, limiter les mesures qui menaceraient cet équilibre, et au contraire ouvrir la possibilité future à ce que des mesures complémentaires permettent de renforcer le modèle économique du site : : restauration et financement volontaire et/ou, label bas-carbone.
- Acter que déployer un SNCRR sur une propriété familiale protégée depuis 8 générations est le meilleur gage de sécurité ;
- Pouvoir créer de la souplesse dans la gestion et l'affectation des mesures, associer les objectifs de résultat à la réalité du terrain et aux incertitudes inhérentes au vivant et au changement climatique ;
- En lien avec le point précédent, organiser le pilotage du SNCRR avec le soutien du comité local de suivi, notamment pour valider le plan de gestion, les cahiers des charges des entreprises et les ajustements qui seront obligatoirement nécessaires.



Concernant la suite du déroulé de l'instruction, nous avons retenu les dates suivantes :

- Début février, réponses aux questions qui ont été posées au cours de cette journée sous forme de fiche explicative complémentaire à remettre à l'équipe Ministère, OFB, MNHN, INRAE, CNPN. (une fiche complémentaire par grands sujets).
- Autour du 20 février, consultation publique par voie électronique sur 15 jours avec présentation du corps du dossier et des annexes décrivant l'état initial mais sans les autres annexes
- 28 février Audition au CNPN – Bertrand Schatz et Virginie Maris, les rapporteurs, présenteront leur analyse
- Fin février transmission de l'enregistrement de la société de projet
- Un avis du CNPN sera donné début mars avec éventuellement au préalable une série de questions
- Echanges sur la rédaction de l'agrément courant mars
- Octroi de l'agrément pour le printemps, certainement fin mars

Enfin, nous tenons à nouveau à remercier les personnes rencontrées pour leur écoute attentive et les conseils promulgués. Ils ont contribué à faire progresser notre dossier et à le rendre plus robuste.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information



Cordialement

Anne-Lise MELKI, Directrice Générale de Biotope

Pour ordre Mathias PRAT

Personnes présentes le 17 janvier 2024 :

PERRET Michel - DGALN/DEB/ET - Michel-M.Perret@developpement-durable.gouv.fr
ZANINOTTO Vincent - CGDD/SEVS/SDPPD2- vincent.zaninotto@developpement-durable.gouv.fr
DENTAND Frédéric - DREAL Occitanie/DE/DB- frederic.dentand@developpement-durable.gouv.fr
ROUSSET Thierry - DREAL Occitanie/DE/DB/DAPG- thierry.rousset@developpement-durable.gouv.fr
BENZENET Yvain - yvain.benzenet@ofb.gouv.fr
SCHATZ Bertrand- bertrand.schatz@cefe.cnrs.fr
MARIS Virginie - virginie.maris@cefe.cnrs.fr
GAUCHERAND Stephanie - stephanie.gaucherand@inrae.fr
JAUGEY Caroline - caroline.jaugey@inrae.fr
PADILLA Brian - brian.padilla@mnhn.fr
D'Allaines Philippe et Roland - rdallaines@valmagne.com
BOIVIN Danielle - dboivin@biotope.fr
DISCA Thierry - tdisca@biotope.fr
CAPON Yves - ycaapon@biotope.fr
PRAT Mathias - mprat@biotope.fr
A distance : Frédéric Melki, Président et fondateur de Biotope – fmelki@biotope.fr
A distance : Anne-Lise Melki, Directrice générale de Biotope – amelki@biotope.fr

Pour toute information complémentaire, vous pouvez nous joindre par téléphone au : 06 24 47 75 57 ou par courriel amelki@biotope.fr ou mprat@biotope.fr